

est tombé) und *Launcy van Schyndri*, gebruder, beyde heren zur Schuren (la Grange) van eirf-schaffz wegen, adhérent au bouchfriden van den gemeynner van Tzolveren (voir **Soleuvre**) gemacht und besigelt, 1448, des sesten dag aprilis : un lion, le champ semé de ... (d'hermine?). L. :s de (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 852).

CHINERY. *Juncher Juncher Loucy* (!) von Chinery, herre zu der Schuren, scelle des actes de *Conratte von Merre*, dit Rauch (voir **Meer**), 1457, 60, et un acte de *Henri von Glabbay*, le jeune, 1463; *Lauwe von Chenery*, herre zur Schueren, der eyn gemeyne here zo Zolveren (Soleuvre) ist, scelle un acte de *Jean de Puttelange*, 1463; *Lodewich van Chenery*, herre zur Schuren, noble vassal du Luxembourg, scelle le contrat de mariage *Neufchastel-Boulay* (voir **SAINT-SOINGNE**), 1463; *Ludewich van Chinery* et sa femme, *Kathrine van Ruldingen* (voir **Raville**), 1470; *Ludewich von Schinnery*, herre zur Schuren, déclare das ich von dem wailgeborene edellen heren herren Glauden von der Nuwerburch (Neufchastel), herre zu Fahy (Fay) und zu Grancy (Grancey), etc., ... sinen herschafft halben von Berperch (Berbourg), zu schlechten manne lehne entphangen zu hain die foedien (avouerie) in dem dorff Merstorff (Moersdorf), et ce à charge d'une redevance annuelle d'un demi-florin, 1479, le 16 mars (st. de Metz) : un lion couronné et un semé de ... (d'hermine?). C. : un buste, hirsute, tortillé (vêtu

d'hermine?). L. : *S Louy de Che .erey* (Ibid., Nos 1103*, 1151, 1229, 1233, 1289a, 1437, 1642) (voir **Orley**).

Chiny, voir **SCHINNE**, Feltz, Suppl.

CHIVEL,
CHYVELL, } voir **Zievel**.

Chombart. *Jacobus*, abbé du monastère du Saint-Sépulcre, de l'ordre de Saint-Benoît, à Cambrai, 1439, 47, 50, 5, 8, 61 : dans le champ du sceau, ogival, l'abbé debout, sous un dais, accosté de deux écus; A, un fascé, à la crosse abbatiale, en pal, brochante; B, une fasce, accompagnée en chef d'une étoile et en pointe d'une rose. L. : *Sigillum Iacobi abbatis sancti sepulcri cameracensis* (G., c. XIX, l. III).

Son nom n'est pas révélé par l'acte. Comp. **LE GLAY** (*Cameracum Christianum*), qui se trompe quant à la date de la mort de ce prélat.

Choppinet, voir **Parmentier**.

Choquay, voir **Lannoy**.

Chuffart, voir **Raulin**.

Ciavre, voir **Carenchon**.

Gillen, voir **Sillen**.

Ciney, voir **Cannart**.

CINEROY, voir **Salm**.

Cysoing, voir **Flameng**, **Trazegnies**.

D

Dadizeele. Sœur *Gille*, abbesse de l'abbaye de la Marquette, près de Lille, 1500 : dans le champ du sceau, ogival (fort cassé), l'abbesse debout, sous un dais; dans le bas, un écu à dix losanges, rangés en pal, par 3, 4, 3, aboutés (non accolés) (C. C. B., Acquis de Lille, l. 43) (voir **Spillaers**, **WOESTINE**; **Comines**, Suppl.).

Le nom de famille de l'abbesse ne figure pas dans l'acte. **LE GLAY**, *Cameracum Christianum*, p. 319, l'appelle : *Gillette de Dadizelle*.

Daele, voir **Groy**, **Steenland**, **Stevoort**.

Daels, voir **Wale**.

Dhaem[e], **Dhame**. Marie-Anne de *Dhaeme* (elle signe : *M. A. de Dhaem*) (voir **Wiltheim**), 1670 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion; aux 2^e et 3^e, trois boules. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à huit perles et accosté de deux palmes. Sans L. (cachet

en cire rouge) (Mlle de Villers-Masbourg) (voir **Vannerus**).

Daemeuve, voir **Spiroel**.

Daems, voir **Lathem**, Suppl.

Daendels, voir **Tellier**.

Daens, voir **Gilles**.

Dagstuhl, voir **KIRKELE**, Suppl.

Dhame, voir **Dhaem[e]**, **Vannérus**.

Dahmen (J.-H.), marguillier de l'église paroissiale de Schleiden, 1788 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une dame debout, tenant de la main dextre une fleur; aux 2^e et 3^e, un chevron, accompagné en chef de deux ... (feuilles de tilleul, les tiges en haut?) et en pointe d'un trèfle. Sur le tout, un écusson fruste.

C. : une dame issante, tenant de la main dextre trois fleurs tigées, accostée des lettres S-D. Sans autre L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46389).

Daichs, voir Kerssen.

Dalberg, voir Ingelheim, Yve, Leerodt; Breidbach, Suppl.

Dale. *Simon dictus de Valle*, échevin de Vilvorde, 1296 : un lion. L. : *van den Dal*. (G., c. I, N° 91) (voir **Reckem**).

— (Daniel van den) déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire du château d'Harlebeke, un fief, *illegitimus*, fief comprenant 6 bonniers de terres et divers droits seigneuriaux (*tol, vont ende den bastaert [goeden]*), 1420, le 16 mai : un fretté, accompagné au point du chef d'une rose. Seul, l'écu subsiste (Fiefs, N° 9784).

— (Michel van den) déclare tenir, de la châtellenie de Courtrai, un fief à Pitthem (5 bonniers), 1420, le 7 novembre : un fretté, accompagné au point du chef d'une étoile. L. : *S M*. (Ibid., N° 1877).

— (Bernard van den), fils de Michel, déclare tenir, du château d'Harlebeke, une rente seigneuriale sur un bien à Harlebeke, avec bailli, etc. (*tol, vond, bastaerden ende stragiers goeden, boete, etc.*), 1456, le 6 août : un fretté, accompagné au point du chef d'une étoile à cinq rais. L. : *S B*. . . *naer*. *van* . . . *Dale* (Ibid., N° 9799).

— (Jean van den) déclare tenir, dudit château, un fief à Harlebeke, 1502, le 14 avril (après Pâques) : un fretté (plein). C. : une tête et col de . . . (aigle?). T. dextre : un sauvage assis, tenant sa massue sur l'épaule dextre. L. : *S Ian van* (Ibid., N° 9815).

Dalem, voir Sainte-Aldegonde.

Dam (Jean-Théodore van), seigneur de Moreausart, Grisort, etc., bailli du comté de Berlaumont, institué par haut, noble et très illustre seigneur monseigneur Philippe, comte d'Egmont et de Berlaumont, par la grâce de Dieu né duc de Juliers et de Berg, prince de Gavre et du Saint-Empire, seigneur d'Arkel, comte de Buren, Leerdam, etc., 1660, le 6 septembre : coupé; au 1^{er}, deux tours à deux étages; au 2^d, une tour à deux étages. C. : une tour de deux étages entre un vol. L. : *Se* . . . *de Iehan van* . . . *m* (M. Alex. Stuckens, château de ter Linden).

— Adrien Vandam, chevalier, seigneur de Moreausart, bailli du comté de Berlaumont, institué par très illustre prince Procope-François d'Egmont, par la grâce de Dieu duc de Gueldre, Juliers et Berg, comte de Zutphen, Egmond, Mörs, Horne, seigneur souverain du pays d'Arkel, prince de Gavre et du

Saint-Empire, marquis de Renty, etc., 1701, le 3 octobre : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois tours; aux 2^e et 3^e, un lion. C. : une tour. L. : *S Adrien van Dam escvier* (Ibid.).

Damidde (Pierre), échevin de la franche ville de Jauche, 1534, 7 : un lion, accosté en chef de deux losanges. L. : *S Pierre Damide* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3179, A. G. B.).

— (Pierre), même qualité (non cité dans l'acte), 1541 : un lion. L. : ** S Pettre Damidde* (M. Jules Van-nerus).

Daminois (*Johans de*), lieutenant de noble homme Henri Ricasses, écuyer, bailli de Lille, 1372, le 15 mai : une croix ancrée, le bras senestre retranché, accompagnée au canton senestre d'une merlette contournée, regardante, tenant du bec un rameau; au bâton brochant. L'écu appendu à un arbre, sur lequel il broche. S. : deux léopards lionnés, accroupis. L. : *S Ieh* . . *daminois* (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines, N° 80).

Damman (Georges), échevin et *cuerer* de Berghen ambocht (Bergues-Saint-Winoc), 1343 (n. st.) *smandaghes nar grote vasten avend* : un lion et un bâton brochant. L. : *S Ioris* (Comte Thierry de Limburg-Stirum) (voir **Zillebeke, Velde**).

Dammartin, voir Haultepenne, Suppl.

Dammeroedde, voir Nesse, Pont.

Dandoy (J.), curé et recteur de Charleroi (ville haute), 1787, 8 : un calice. L'écu, ovale, dans un cartouche. T. : un ange. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46645, et Office fiscal de Brabant, reg. 347, A. G. B.).

Dan[n]eels, voir Megen, Vitseroel, Woelmont.

Daniels (*Justus*), *satrapa satrapiae Eschweilera-nae ad Indam*, au duché de Juliers, 1773 : un homme agenouillé, en oraison, sur une terrasse, accosté de trois lions léopardés, mouvant des bords de l'écu, 2 à dextre, 1 à senestre. L'écu, ovale, dans un cartouche. Cq. couronné. C. : un lion issant. Sans L. (cachet en cire rouge) (Office fiscal de Brabant, reg. 340, A. G. B.).

— (J.-A.), curé de Nieuwenhagen, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à la chapelle de Nieuwenhagen, sous Ubach, 1787, le 14 avril : un homme (Daniel), agenouillé, en oraison, accosté d'un lion léopardé et d'un léopard, couchés, le tout posé sur une terrasse; au chef chargé de trois annelets, mal ordonnés. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'un ange volant, tenant de la main dextre un anneau et appuyant la senestre sur le cartouche. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46378).

M. l'abbé Polydore Daniëls, chapelain du baron de Villenfagne, au château de Vogelsanck-Zolder, porte : parti ; au 1^{er}, trois lions ; au 2^e, coupé ; a, trois (2, 1) trèfles ; b, trois peupliers, rangés en fasce, posés sur une terrasse. C. : un trèfle (cachet).

Danning, voir **Schellekens**, **Vran[c]x**.

Danoot, voir **Schellekens**.

Dassy (J.-F.), curé de Buzet, diocèse de Namur, district de Genappe, 1787 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois merlettes ; aux 2^e et 3^e, deux clefs adossées, les pannetons en haut. C. : une clef de l'écu. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46346).

Dattenberg, voir **Rolman**.

Daubin, voir **Briarde**, Suppl.

Daun, *Fridericus de Duna, dominus in Domey (?)*, 1315 : type scutiforme ; un fretté, au lambel brochant, les pendants chargés, chacun, de trois besants, ou tourteaux. L. : $\text{✠ S} \dots \text{rici de Duna militis}$ (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article du T. I, p. 371.

— *Boëumont, Juncfrouwen Metleyven soene, der man spricht van Dune*, 1356 : une rose. L. : $\text{✠ S' Boemend de Duna}$ (Ibid.) (voir le N° 449 de l'inventaire imprimé).

— *Diederich van Duijn, here te Bruijche*, chevalier, caution du duc et de la duchesse de Brabant, envers sire Renier van Schoonvorst, chevalier, le jeune, pour sa rançon du chef de la bataille de Basweiler, 1372, le 30 juin : un fretté, au lambel brochant. L. : $\text{✠ S Theoderici de de (!) Duna}$ (Chartes des ducs de Brabant, N° 2420).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article du T. I, p. 372.

— *Rijchart van Duijn*, chevalier, maréchal, scelle le même acte, 1372 : un fretté. L. : $\text{✠ S' h' Richart van Ten}$ (Ibid.).

— *Der edele myne liebe neve* (de Nicolas, voué et seigneur de Hunolstein), *Philips von Düne, her züm Obirsteyne*, scelle un acte dudit Nicolas, qui déclare s'être réconcilié avec les *edelen mynen lieben vetteren g[r]aven Otten und g[r]aven Gerhart. Wildeg[r]aven zu Kirberg* (Kyrburg), du chef de toute discorde et de guerre, que les prisonniers, faits de part et d'autre, ont été relâchés, et qu'il s'est fait l'homme des deux comtes, 1400, *ipso die beati Wilbrordi episcopi* : un fretté. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'une boule, soutenant un grand plumail. L. : *Philips vo Den hr zu Obstein* (= Oberstein) (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 304) (voir **Manderscheid**, **Munkart**, **Schoenecken**, **Ulmen**).

Dauphin, *Hanris Daufins, ... élus confermeis de Mes* (Metz), 1320 : type armorial ; un dauphin, brochant sur une crosse épiscopale, et une bordure engrelée (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach).

Sur la liste des évêques de Metz, **LE COMTE DE MAS LATRIE**, l'appelle : Henri Dauphin de Viennois.

Dauquasnes, voir **Croix**.

Daussin, voir **Mauroy**.

Dave, *Warniers, seigneur de Daulx*, 1399 : une bande et un lambel brochant. C. cassé. L. : $\dots \text{arnier sire [de] davle}$ (Namur, N° 1292) (voir **Rossum**, **Sombreffe**, **Trazegnies**).

Compléter, en conséquence, l'article du T. I, p. 372.

Davidts, voir **Nederheim**.

Davious (*Grat*), homme de fief de la Salle de Lille, 1374, le 9 avril (v. st.) : une roue, au bâton brochant. L. : $\dots \text{avioirs}$ (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines, N° 81).

Dedel (Maitre-Robert-Alexandre-Benoît), chanoine du chapitre de Comines, bénéficiaire de la chapelle castrale d'*Herimetz* (Herimetz) (voir **Oignies**), 1787 : trois fleurs de lis. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à neuf perles. Sans L. (C. C. B., reg. 46629).

Deel, voir **Wintgen**.

Deijn, voir **Massemen**, **Roelants**.

DEYPPACH, voir **Sayn**.

Dekens, voir **Valcke**.

Delft, voir **Nieuwland**.

Les écuys van Delft, en Belgique, portent : d'argent à la fasce, surmontée de deux macles, le tout de gueules. Cq. couronné. C. : un homme de carnation, vêtu aux armes de l'écu, ceint d'un bourrelet d'azur, surmonté de deux cornes d'argent.

La branche qui possède le titre de baron, transmissible par ordre de primogéniture, a pour supports : deux lions au naturel, armés et lampassés de gueules, et pour devise : *Fortiter et recte*.

Delhez, voir **Royer**.

Deliot, voir **Vasseur**.

Delvaux, voir **VAUL**.

Denderbelle, voir **Belle**.

Denis (*Wautier*), un des hommes de fief du comte de Hainaut, qui scellent un acte de Jean de Marbais, sire de *Faurechines* (Farcennes), chevalier, et que celui-ci qualifie : *honnerables et sages mes chiers et bien ames*, 1384, à Enghien : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton senestre d'une coquille. L. : $\dots \text{S Walt} \dots \text{Dionis} \dots$ (Namur, N° 4173).

Denys, voir **Nys**, Suppl.

Dencken (S.), curé de Schinveld et proviseur des pauvres de cette paroisse, province de Limbourg, seigneurie d'Amstenrade, pays de Fauquemont, 1787 : une fasce, chargée de quatre merlettes et surmontée de trois roses, tigées et feuillées. L'écu ovale. C. : une rose, tigée et feuillée. Sans L. (cachet en cire noire) (C. C. B., reg. 46378).

Dens, Gauthier *Deens* déclare tenir, du Brabant, avec les enfants de son frère, un bonnier de terre à *Emblem* (Emblehem), sis entre les biens du couvent de Nazareth et ceux de Gérard van Immerseel et valant, annuellement, 7 quarts (*viertel*) de seigle, 1468, le 11 août : trois étoiles à cinq rais. S. senestre : un aigle, ou griffon. L. : *S Woute* (Av. et dén., N° 222).

— Gauthier *Deens* scelle pour Gauthier van Quade-rebbe, qui déclare tenir, de maître Gisbert Molepas (plus loin, dans le même acte : Molepas) : une prairie, *met eenen eusel*, à Herenthout, ainsi qu'une rente, 1468, le 17 août : une (seule) étoile (à six rais), surmontée d'un lambel. L. : ns (Ibid., N° 228).

— (J.), curé de Molhem-Saint-Etienne, évêché de Malines, district d'Alost, province de Brabant, remet, au gouvernement autrichien, les états des biens afférents à son église et à diverses fondations, 1787 : une échelle, à deux échelons, posée en fasce, accompagnée de trois (2, 1) dents, les racines en bas. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une tête d'ange. Sans L. (cachet sur papier, plaqué sur des pains à cacheter) (C. C. B., reg. 46563).

— (Théodore-Emmanuel), curé d'Edeghem, évêché d'Anvers, district d'Anvers, remet, audit gouvernement, l'état des biens afférents à son église, 1787, le 13 avril : trois hures de sanglier. L'écu, dans un cartouche, sommé d'un chien braque issant (sans casque). Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid., N° 46353).

Les défenses des hures de sanglier jouent sur le nom de famille de ce personnage.

Desandrouin, voir **Condé**.

DESCALLARS, voir **Stockher**.

Desmaisières. Messire Jacques-Martin-Joseph, comte *Despienne* (d'Espiennes), chevalier, seigneur de Jenlain, Saint-Remy, Forest, Grand-Wargny, etc., et messire Louis-Ignace-Joseph Desmaisières, seigneur de Templeuve, Trith, Maing, Verchinois, etc., tous deux demeurant à Valenciennes, remettent, en qualité d'exécuteurs testamentaires, de collateurs et d'administrateurs du cantuaire fondé, par *Collart* de Dour, dit de Wargnies (testament du 19 août 1438), en l'église Saint-Nicolas, à Valenciennes, au gouvernement autrichien, l'état des biens de cette fondation, 1787 ; ils remettent les états des biens de deux

autres cantuaires, 1787 ; Desmaisières : un lion couronné. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à trois fleurons et à deux perles et accosté de deux lions, le 1^{er} assis, regardant, issant de derrière l'écu, le 2^d rampant, adossés. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46660, 46638) (voir **Schockaert**, **Vivien** ; **Crendal**, Supp.).

L'un de ces deux derniers cantuaires a été fondé en l'église de Beuvrage par noble homme sire Jean Rasoir, écuyer (!), seigneur de Beuvrage, y décédé le 19 février 1469 (date donnée par l'acte) ; l'autre, à Valenciennes, par feu dame Marguerite Rasoir.

Desteldonck, voir T. I, p. 376.

Le seigneur de DISTELDONCK : d'or au chevron de gueulle, sargé de troes estoiles (étoiles) d'argent (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Deudon . . . (sans prénom), écrit, de Mons, des lettres à Gasparini, marchand, à Bruxelles, 1707, les 1^{er}, 28 juin, 14 et 31 décembre ; la lettre du 28 juin 1707 porte un cachet octogonal, en cire noire, représentant dans son champ, sans écu, un mont, de six moellons, posé sur une terrasse et soutenant un oiseau. Devise : *Je me sur la constance* ; les autres lettres : un écu ovale : de sable au chevron, accompagné en chef de deux pensées, tigées et feuillées, et en pointe d'une ancre, l'anneau en haut. C. : l'ancre de l'écu entre un vol. Sans L. (cachets en cire rouge) (Bruxelles).

— (. . .) (sans prénom), écrit, de Mons, une lettre, au même, 1707, le 31 décembre : de sable au chevron, accompagné en chef de deux fleurs (ayant plutôt l'aspect de roses), tigées et feuillées, et en pointe d'une ancre, l'anneau en haut. Même C. Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid.).

— (P.), archidiacre de Malines, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à ses fonctions, 1787, le 8 mars : même écu que . . . Deudon, 1^{er} juin-31 décembre 1707, mais non ovale. Même C. (Sans L.) (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46635).

Les écuysers Deudon et Deudon d'Heijbroeck, en Belgique, portent : de sable au chevron d'argent, accompagné en chef de deux pensées, tigées et feuillées, et en pointe d'une ancre, le tout d'or. C. : l'ancre de l'écu entre un vol d'argent et de sable.

Deumer (Baudouin-Joseph), scelle et signe pour son père, Claude (voir **Maboge**), 1787 : d'azur à trois (2, 1) losanges de gueules (!), sommés, chacun, d'une merlette. C. : un losange, sommé d'une merlette. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46387).

Deurnagle, voir **Wasquehal**.

Deutz, voir **DUTZE**.

Deux-Ponts. *Wallerans*, contes de *Doupons*, 1343 : un lion, à la queue fourchée, au lambel brochant (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, fonds de Reinach) (voir N° 313 de l'inventaire imprimé) (voir **WASSELNHEIM**).

Dhaem[e], voir **Wiltheim**; **Daem**[e], Suppl.

Dieghem. *Johannes dictus Tserghiusbrecht* (sic! sans autre nom) (Serghiusbrechts), échevin de Vilvorde, 1389 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, plain, diapré; au chef plain; aux 2^e et 3^e, trois chevrons. L. : . . . uan Diedegh . . (Cambre) (voir **Pipenpoij**, **Wezel**).

Diekirch, voir **Schellart**.

DIECORT, voir **Strainchamps**.

Diepenbeek. *Lodewike, heere van Diepenbeke*, chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : sept (3, 3, 1) losanges (non accolés, ni aboutés), au lambel brochant. L. : ✠ *S' Loduici dñi de Diepenbe* . . (Chartes des ducs de Brabant).

— **Arnoldus, dominus de Steijne** (Steijn), reçoit, du Brabant, une rente par le receveur de Maestricht, 1369 (n. st.) : sept (3, 3, 1) losanges, accolés et aboutés, mouvant des bords. L. : *S Arnoldus dominus de Steinne* (Ibid., N° 2230) (voir **Quaderebbe**, **Sayn**, **Woelmont**).

Diepurg, voir **Ingelheim**.

Dierij[c]x, voir **Vlaminx**, **Wouters**; **Burlet**, Suppl.

Les chevaliers **Diericx** (de Tenham) en Belgique, portent : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois hures de sanglier d'argent, défendues du champ. Cq. couronné. C. : un homme sauvage issant, tortillé de gueules, tenant de la dextre une massue de sable et de la senestre une rondache d'argent. S. : deux lions d'or, tenant, chacun, une bannière de l'écu.

Dierckx (Pierre-Joseph), vicaire d'Uilekooten, sous Baarle-Nassau, évêché d'Anvers, district d'Hoogstraeten, 1787 : une fasce, accompagnée de trois merlettes, rangées en chef, et d'une étoile en pointe. T. : un ange. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. G. B., reg. 46362, 46372).

Diest. *Thomas van Dijest*, seigneur de Zelem (Zeelhem), chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre son duc et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : deux fascies, au lambel brochant. L. : *S Thome de Dy . st dñi de Sel* . . (Chartes des ducs de Brabant).

— **Henri**, seigneur de *Dijest* et de Zeelhem, burgrave d'Anvers, reçoit, de la part du duc de Brabant, par la ville de Diest, 500 moutons, 1367, le 13 août : dans le champ du sceau, un casque cimé d'un chapeau de tournoi, sommé d'un panache de plumes de coq, enclos, au bas, d'un anneau. Le volet chargé de deux fascies. L. : *S Heinrici dñi d' Dyo* *antwerpiani* (Ibid., N° 2147).

Compléter, en conséquence, en description du sceau de 1360, 65, T. I, p. 382.
Dans l'écu d'Arnould de Diest, dit de Westphalie, 1307 (T. I, p. 381), les fascies sont haussées.

DE RAADT, t. IV

Diest (Jean van), échevin de Burtscheid (près d'Aix-la-Chapelle), 1377 : une clef, le panneton en haut. L. : ✠ *S' Ioha . . n Die* . . (Dusseldorf, Burtscheid, Nos 187, 188) (voir **Rummen**, **Wesemael**).

Dietz, voir **Nassau** (*passim*).

Dieven. *Elisabeth unten Hove*, veuve de maître *Vranck van Dijeven*, déclare tenir, du seigneur d'Héverlé, deux bonniers de bois sous Winghe, 1474, le 19 avril (v. st.) : elle scelle du sceau de feu son mari : trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier brochant chargé d'une étoile à cinq rais. S. senestre : un dragon ailé. L. : *S Franconis de Dieven* (Av. et dén., N° 2030).

Differdange. *Habans de Diffirdengez*, chanoine de Trèves, déclare avoir consenti à ce que son neveu, *Willames, fis monsig Ludolphe de Diffirdengez*, chevalier, mon frere, enuargiet et obligiet tous ceu que je ai et puis avoir a viviers et on ban en quelle chose que ce soit, en bleif, en avoine, . . . etc., p[our] enci que mess. et mes compaignons soient ades devant toutes choses pates et satisfait, 1371, le mercredi apres la feste S. Andreu apostre : un lion. L. : . . H . . ndi d . . . fdingin . (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 172) (voir **Colpach**, **Lens**, **Scharfbillig**, **Soleuvre**, **Virton**; **Belvaux**, **Boulay**, **Donck**, Suppl.).

Dyck, voir **Salm**.

Dijkere, voir **Verhulst**.

Dilbeek, voir **Muijsen**.

Dilft (Antoine-François van der), doyen du chapitre de la cathédrale de Tournai, 1787 : d'argent à trois flanchis de gueules; à la bordure engrêlée de sable. Cq. couronné. C. : une hure et col de sanglier. T. : un homme et une femme sauvages, ceints de feuillage, l'homme appuyant sa massue sur l'épaule dextre, la femme s'appuyant sur sa massue. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. G. B., reg. 46632) (voir **Cammen**).

Les comtes van der Dilft de Borghvliet, en Belgique, portent cet écu, sans la bordure. Cq. couronné. C. : une hure et col de sanglier de sable, lampassé de gueules, défendu d'argent. T. : un homme et une femme sauvages, s'appuyant sur leurs massues.

Dilthey, voir **Nys**, Suppl.

Dijns, voir **Roelants**.

DINTRE, voir **Verze**.

Dion, voir **Montmorency**, **Sainte-Aldegonde**.

Dixmude (Jean van), fils de damoiseau Jean, déclare tenir, de la Salle d'Ypres, le fief dit Schachtelweghe, à Zillebeke, comprenant 100 mesures de terres 1353, le 24 avril : un fascé de huit pièces; au franc-quartier chargé d'un lion. C. cassé. L. :

Di. s m... (Fiefs, N° 6060) (voir **Steenland, Taija[e]rt, Winnezele, Witte, WOESTINEN; Heule, Leeuw, Suppl.**).

Dobbe (Guillaume), le vieux, témoin de Gérard *Steynhus*, de Wattenscheid, à son contrat de mariage avec Marguerite van der Bruggen (voir **Steinhaus**), 1485 : une roue. C. cassé. L. : *Dobbe* (Dusseldorf, Collection de chartes de feu M. Quix, N° 498).

— (Guillaume), le jeune, témoin dudit Gérard, 1485 : une roue. C. : un chapeau de tournoi, sommé de ... L. : *S Willem Dobbe* (Ibid.).

Dobbelare (*Hannekin de*), *filius Gheerolfs*, déclare tenir, de *Heerweerde ende wijse meester Lonis van Heede* et de la femme de celui-ci, *Joncfrauwe Josine van der Hoijen*, un fief à Tronchiennes, arrière-fief du Vieux-Bourg de Gand, 1502, le 13 novembre : trois meubles affectant la forme de fleurs de chardon, accompagnés en cœur d'une petite boule. L. : *obbelare* ... *Gheero* ... (Fiefs, N° 2509) (voir **Lautens**, Suppl.).

Dobbelsteyn. Herman *Dobelsteyn* (sans particule) *von Bitsche* (Bitche) (voir **Soleuvre**), 1442 : parti; au 1^{er}, de ... (plain); au 2^d, de vair. C. : deux cornes de bœuf. L. : *van Bitsch* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 852).

— (*Burchart-Joseph*, baron de) d'*Einenbourg* (Eynenburg), etc., chambellan de l'impératrice, reine de Hongrie, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Ferdinande-Louise, comtesse de Horion, est fille de messire Gérard-Assuère-Louis, comte de Horion, seigneur de *Colonster* (Colonstère) et *Ghoer* (Goë?), et de Louise, comtesse de Velbruck, et sœur germaine de damoiselle Marie-Henriette, comtesse de Horion, 1746, le 4 décembre, à Nivelles : une croix gringolée; écusson en cœur fruste. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux lions regardants. Sans L. (cachet en cire rouge, dans une boîte de fer blanc) (Chap. de Nivelles, c. 1374, A. G. B.) (voir **Horion, Oultremont, Pflüger, Thiennes; Eynatten**, Suppl.).

Doelslagers, voir **Smet**.

Doemens (Jean), prêtre, résidant à Nagelbeek, paroisse de Schinnen, 1787 : un chevron, accompagné de trois étoiles. Ecu ovale. C. : une étoile. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46578).

Doens, voir **TROOSTENBERGHE**.

DOERNE, voir **DOORNE**, Suppl.

Doert, voir **Timple**.

Doetinchem, voir **Sainte-Trinité; GANSBERGEN, Rade**, Suppl.

Les barons et écuyers de Doetinghem(!), en Belgique, portent : d'argent à la croix ancrée d'azur. Cq. couronné. C. : deux bras de la croix de l'écu. Devise : *Crux mea lux*. Pour les barons : une couronne de baron et deux griffons d'argent, allés d'azur, comme supports.

Doyon, voir **Jamblinne**.

Dollart, voir **Orley**.

Donaes, voir **Triest**.

Dongelberg. Jean van *Dongelberge*, échevin de Bruxelles, 1565, 66 (n. st.), 69 : un lion, au bâton brochant. Cq. couronné. C. : un lion issant entre un vol. L. : *S Ioannis Dongelberghe* (sans de) (*Cambre*) (voir **Kanyves, Marmol, Sart, passim, VAUL; Faille**, Suppl.).

Donck, voir **Verdonck**.

Donckere (Renier de), fils d'Olivier, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 10 mesures, à Westcappelle, au métier d'Oostburg, avec trois hommages, dont un est tenu par damoiseau Jean de Baenst, seigneur de Saint-Georges, 1515, le 26 juin : écartelé; au 1^{er}, un sautoir engrêlé, cantonné de quatre billettes; au 2^e, un lion léopardé (!); au 3^e, un sautoir engrêlé (sans rien autre chose); au 4^e, plain, au chef de quartier échiqueté. C. : une aigle issante. L. : *S Reineri de Doncke' alias Sa[lak?]* (Fiefs).

— (Adrien de) déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 46-47 mesures, à Lessinghe, métier *van Camerlijncx* (aboutissant aux fiefs d'Arnould van Ghistelles, de Guillaume van Marievoorde, etc.), avec huit arrière-fiefs, dont un est tenu par Laurent de Vijne, 1515, le 27 juillet; tient, dudit bourg, un fief de 4 à 5 mesures, à Westcappelle, métier d'Oostkerke, avec un arrière-fief, à Westcappelle, même date; tient, comme mari de damoiselle Madeleine, fille de Pierre de Busschere, un fief de 4 mesures, à *Heijs* (Heijst), au métier de Lisseweghe, même date : un sautoir, chargé de quatre coquilles et en cœur d'un croissant, et cantonné de quatre trèfles. S. senestre : un aigle regardant. L. : *S Adriaen de Donckere* (Fiefs, N°s 8295, 8602, 8350) (voir **Spierinc, Vilain**).

Donckt, voir **Meersman, Verdonct**.

Donstienne, voir **Vieuxmoulin[s]**.

DOORNE. Jan van den Doerne van Aerscot scelle pour *Hadewijch Jans Corten wijf was*, laquelle déclare avoir *quijt ghesouden ... tot ewighen daghen ... Jannen van Coudenbergen als van drie mudden roggen ende van enen mudde ghersten, die welc ... Vranc Crupelant, Jans oudervader was, Jannen den Cort, horen man, sculdich bleef*, 1400, le 4 décembre : trois pals; au chef chargé de trois trèfles, penchés à dextre. L. : *an den Doer* ... (Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.).

DOORNE (*Symon de*) (et *Doerne*), conseiller de la ville de Bruxelles, 1489 (deux actes) : une branche de rosier, fleurie de trois pièces, posée à dextre, et un bonc sautillant, à senestre. T. : un ange. L. : *S Simon v^a Doerne (Cambre)* (voir **DUMO**).

Dommartin. *Johannes de Dommartinia, canonicus tulliensis, procurator domini cardinalis ostiensis* (d'Ostie), reçoit, du Brabant, 142 12 moutons, 1367 (n. st.) : écartelé; aux 1^{er}, quatre fleurs de lis; aux 2^e et 3^e, de vair à la fasce; au 4^e, trois fleurs de lis. L. : *S^a Iohans de Domartin* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2112).

Les 1^{er} et 4^e quartiers doivent représenter un semé de fleurs de lis. Le vair des 2^e et 3^e quartiers est plutôt du beffroi.

Dommessent (Jean), licencié-ès-lois, seigneur du *Bosgoeuier* (Bosgouet?), conseiller de l'archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, etc., et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, Douai, Orchies, etc., 1504 : une fasce ondée, surmontée de trois merlettes, rangées en fasce; le bas de l'écu fruste. C. : une merlette. S. : deux léopards lionnés. L. : *Iehan* (Vicomte Desmazières).

Dans l'acte de 1438, dont le sceau se trouve décrit, T. I, p. 389, Jacques Dommessant est dit bailli de monseigneur Guillaume, seigneur de Rabodanges, etc., dans sa seigneurie qu'il tient à cause de madame ... (prénom en blanc) *Kanart* (Canart), femme dudit Guillaume, à Esquermes-lez-Lille, et nommée le fief de *Grumares* (Grimarez) (Ibid.).

Donck. *Dierich van der Donck* déclare avoir reçu, de *Wilhem van Dieforingh* (Differdange), 162 12 doubles moutons d'or, à compte sur 325 qu'il lui avait promis *van synre gevenkenisse wegen*, 1372, *op sente Anthonys avondt, des abds* : plain; au chef d'hermine, chargé à dextre de ... (une étoile?). L. : *S^a d* *ci* *c* (Arnhem, Chartes de Luxembourg).

Donné (F.-B.), prieur de l'abbaye de Château, ordre de Prémontré, près de Mortagne, en Flandre, 1787 : un bras (senestrochère), mouvant du flanc senestre, empoignant une rose, tigée et feuillée. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé à dextre d'une mitre et posé sur une crosse en barre. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46660).

Dop (Gilles), bourgeois de Bruges, déclare tenir, du bourg de Bruges, des rentes sur l'espier de Bruges, 1421, le 12 avril (v. st.) : son sceau, appendu à des actes de 1404-32, se trouve décrit, T. I, p. 392; lisez dix-huit billettes, et non seize (Fiefs, N° 7684) (voir **Vagevuer**).

Doree,
Doret, } voir **Trilx**.

Dorn, voir **Virneburg**.

Dorneburg, voir **Dücker**, Suppl.

DORNESWILRE, voir **Ostertag**, **TORNESWILRE**.

Dornon, voir **Paternostre**.

Dorpe, voir **Verhadocht**.

Dorwiller, voir **Ostertag**.

Doseinfaing (P.), capitaine, scelle l'inventaire des objets laissés par feu le baron de Malowetz, 1711, le 30 décembre, à Reggio : parti; au 1^{er}, quatre cotices en barre; au 2^d, trois cotices en bande, accompagnées de trois merlettes, posées en bande, 1 au canton senestre, 1 entre la 1^{re} et la 2^e cotice, 1 entre la 2^e et la 3^e. C. : un homme issant, tortillé. Ledit C. accosté des lettres P. F-D. Sans autre L. (cachet en cire rouge) (Arch. communales de Nivelles) (voir **Unger**).

Dosse, voir **Heijden**.

Douai, voir T. I, p. 393 (voir **Auberchicourt**, Suppl.).

Le chastelain de DOWAY porte : de synople au chief d'ermynes, et crye : Garde de la point! Garde! (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Doublet (Maitre Jean), licencié-ès-lois, prévôt de l'église Saint-Aub n, à Namur, et homme du comte 1384 : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre trèfles. T. : un homme. T. : deux lions léopardés, issant de l'encadrement du champ du sceau. L. : *S Iehan Doublet*. (Namur, N° 1166).

Douglas, voir **Jette-Saint-Pierre**, **Vermoeilen**, **Villegas**.

Dour, voir **Desmazières**, Suppl.

DOUTCLOCKE, voir **Berghe**, Suppl.

Doutremer, voir **Petit**.

Douve, voir **Isenburg**, **Sainte-Aldegonde**, **Trazegnies**, **Veijse**; **Massemen**, Suppl.

Douvrin Damoiseau Adolphe van *Douvrijn*, échevin de Bruxelles, 1547, 58 : plain; au chief chargé d'un lion léopardé. C. : un buste de more. L. : *S Adolphi Dovrin* (sans particule) (Chartreux, près de Bruxelles, c. 42, A. G. B., G., c. XVI, l. 96, M. Paul Hankar).

Doveren, voir **Veitzheim**.

Dox, voir **Snijers**.

Dragon, voir **Vasseur**.

Drais (E. [ou F.]-L., baron de), lieutenant au régiment d'Heister, scelle des sentences de cours martiales, présidées par le major J.-A. Gaggia, 1743, le 6 et le 7 mars, à Luxembourg : d'or à neuf losanges de gueules, rangés en sautoir. L'écu ovale. C. : deux chicots en chevron renversé. Ledit C.

accompagné des lettres E (?) L-D-V S. Sans autre L. (cachets en cire rouge) (Arch. commun. de Nivelles).

Dreette, voir **Spier**.

Dreven, voir **Honselar**.

Driesch, Driessche. *Johan up den Dryesch*, échevin de Burtscheid (près-d'Aix-la-Chapelle), 1407 : un chevron, accompagné en chef à dextre d'une anille. L. : *S Johan vp den Driesch* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 209).

— *Gobbel up dem Dryesch*, même qualité, 1420, 6 : même écu. L. : *S Gob . . . vp den Driesch* (Ibid., N°s 222, 223).

— Maître Gérard van den Driessche déclare tenir, de la Salle d'Ypres, *tghistelhof* (la cour de Ghisteltes), à Zillebeke, fief comprenant 23 mesures, mais en ayant compris, jadis, 30, les autres 23 formant un fief spécial, tenu par Guillaume van der Beke, du chef de Jacqueline Lancsaems, fille de Guillaume [sa femme ?], et éclessé à l'amiable, 1343, le 3 octobre : un chevron, accompagné de trois merlettes. S. senestre : un griffon. L. : *S G . eraert van den Driessche* (Fiefs, N° 6056).

Driessens (T.-A.), curé de *Bronsem* (Brunsem), évêché de Ruremonde, district de Fauquemont, banc de Brunsem, 1787 : un arbre, accosté de deux fleurs, tigées et feuillées, le tout planté sur une terrasse. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46373).

Drimborn. *Johan van Drenbornen*, échevin de Burtscheid, 1393 ; juge au banc de *Vilen*, 1393 : trois roses à six feuilles, rangées en bande. L. : *S Ioha van Drinborne* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N°s 140, etc.).

— *Kirstiaen van Drynbornen*, échevin de Burtscheid, 1407, 22 : trois roses (à cinq feuilles), rangées en bande, accompagnées, au canton senestre d'une fleur de lis. L. : *S Kerstia . n van Drenboren* (Ibid., N° 209).

Dringham, voir **Veijse**.

Droesbeke (Pierre), homme de fief du seigneur de Boulaere (voir **Blaesveld**), 1493, le 2 juillet : trois trèfles, accompagnés en cœur d'un besant, ou tourteau. L. : . . . et *sbeke* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Droeye, voir **NEUFCHASTEL**.

Drömsleger (*Teilman*), 1395 ; *Tilman Drömsleger*, 1407, échevin de Burtscheid : une marque de marchand, formée de la partie inférieure d'une fleur de lis qui soutient une sorte de flèche (tige verticale,

soutenant un petit chevron alésé). L. : *S Tilman Drömsleger* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N°s 140, 209).

DRONGHENE, voir **Tronchiennes**.

Droogenbosch. Les échevins de *Droghenbosche*, 1295 (petit module) : trois pals. L. : *✠ S scabinor' de Sicca Silva* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2496, A. G. B.).

— Les échevins de *Droogenbosche*, 1574 (deux actes) : matrice du xiv^e siècle ; dans le champ du sceau, rond, un évêque, tenant sa crosse de la main senestre, accosté de deux écus ; A, une aigle ; B, un château, ou porte crénelée. L. : *✠ S' scabinore de Droghenbosche (Cambre)*.

— (Les échevins de), 1781 : trois roses (quinte-feuilles). L'écu, ovale, entouré du collier de la Toison d'or et posé sur un manteau, doublé d'hermine et sommé du bonnet de prince du Saint-Empire (**Arenberg**). L. : *Sigillum scabinorum de Droogenbosch*. (Office fiscal de Brabant, reg. 349, A. G. B. ; matrice en possession de M. Catoire, à Bruxelles) (voir **Stalle**).

Droogenbroeck (Adrien van) (et *Droegenbroeck*), échevin de Bruxelles, 1490, 1 : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre coquilles. C. : un haut chapeau pointu, garni de deux huchets, contournés, les embouchures en bas. L. : *S' Adriaen vā Droeghebroeck* (G., c. VI, l. 18^e, et Bruxelles).

Droste, voir **Boodt**. Suppl.

Druet (*Franchois*), bailli a hault, noble et puissant seigneur *Bernart dorley* (d'Orley), seigneur de Senefle, la *Folnye* (Folie), Tubize, etc. (il s'agit d'une rente sur un fief sis en la paroisse Sainte-Anne, en la seigneurie de Gaesbeek), 1504 : une sirène, tenant de la dextre un miroir et de la senestre un peigne, accostée en chef de deux étoiles (la pointe est fruste ; une 3^e étoile ?) ; au chef chargé de trois lévriers sautillants, regardants. C. : un vol. L. : *S Franchois Druet* (G., c. IX, l. 43^a).

Druijnen (Corneille van), échevin de Bruxelles, 1478 : une fasce bretessée et contre-bretessée, surmontée à dextre d'un trèfle, accosté au bas de deux petites boules. T. : un ange. L. : *S' Cornelys van Dree . . . (Cambre)*.

Druon (Maître-Philippe-Placide), chanoine de Condé, résidant *illec*, chapelain de la chapelle de Notre-Dame-de-Foy, à Vergne (fondée, en 1630, par Josse van de Steenweghen, un des principaux officiers de la maison d'Epinoy, seigneur de Wiers), et de la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, à Gourgue, hameau de Wiers (fondée, vers 1500, par la maison de Melun), 1787 : d'argent au chevron de gueules,



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



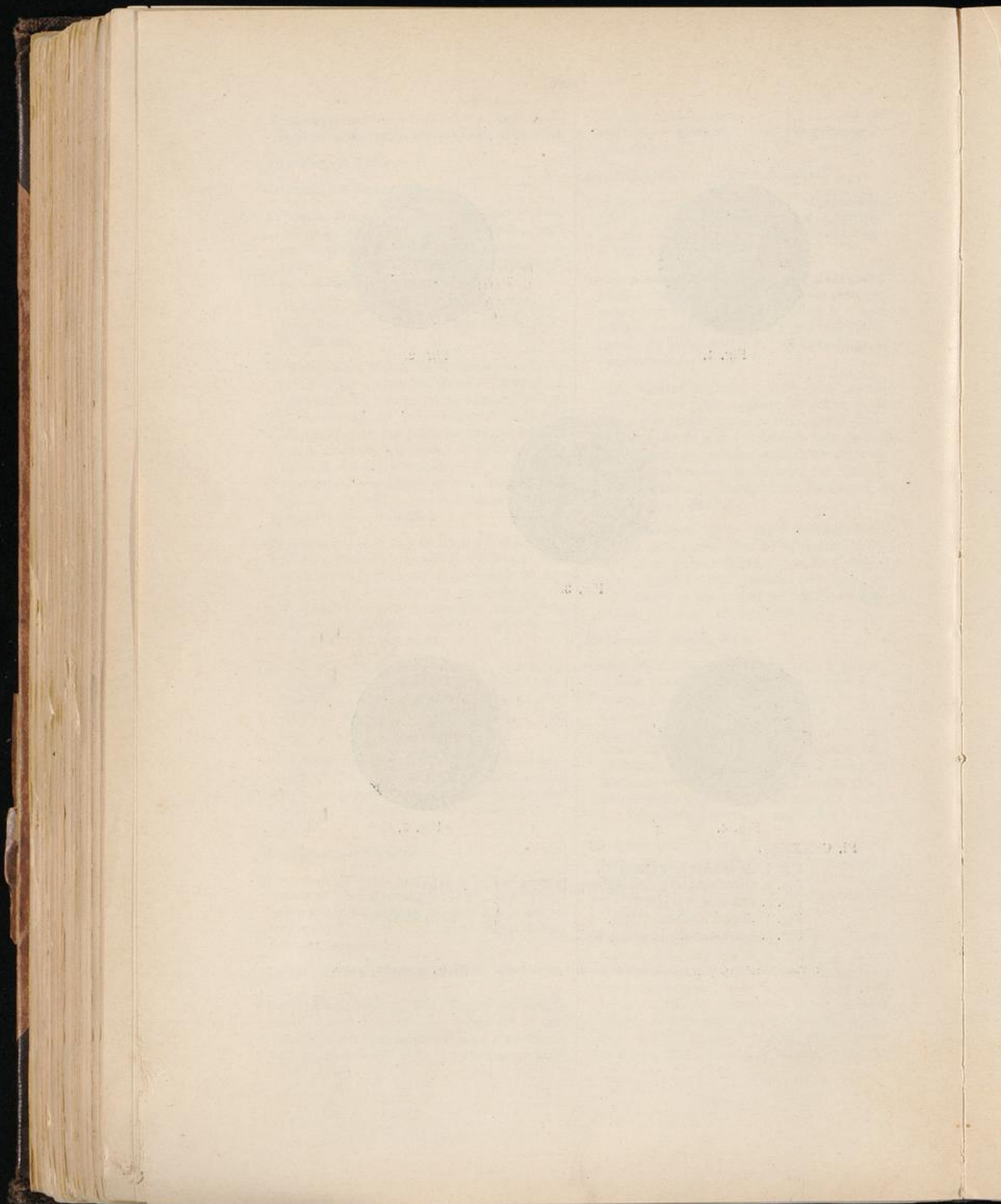
Fig. 5.

Pl. CCXXXIII.

- Fig. 1. *Arnoldus Rex* (1300) (1),
 Fig. 2. Godefroid van Coudenberg (1336),
 Fig. 3. Ivain de Mol (1383),
 Fig. 4. Simon Roelants (1385),
 Fig. 5. Léon van Zeebroeck (1389),

}
 échevins
 de
 Bruxelles.

(1) Voir *Coninc*. D'après la légende du sceau, il portait l'*alias* : *de Platea*, ou van der Straten.



accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe d'un arbre terrassé. L'écu, ovale, dans un cartouche. C. : un animal (lévrier ?) issant. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46631).

Dsouwen (Hubert), échevin de Bruxelles, 1510 : le sceau décrit, T. III, p. 434, à *Zouwen*. L. : *S' Herbertus Dsouwen* (Bruxelles).

HENNE et WAUTERS représentent mal les armoiries de cette famille.

Dudzele, voir **Varssenaere** ; **Buekemare**, **Potelle**, Suppl.

Duerinx, voir **Zeel**.

Duffel, voir **Zoerle-Parwijs**.

Duijcker (Anne-Elisabeth), une des collatrices d'une fondation dans la paroisse de Bingelrade, pays de Fauquemont, évêché de Ruremonde, fondation instituée par feu Gérard Duijcker, drossard des comtés de Gelsen et d'Amstenrade, et sa femme, Anne-Judith Timmers, et qui est une chapelle construite, par ces époux, sur leur propriété, fondée le 17 septembre 1698 et érigée, en bénéfice, par l'évêque, le 18 janvier 1700 ; 1787, le 17 avril : trois (2, 1) poissons, posés en fasce, soutenant, chacun, un oiseau, baissant la tête et ouvrant le bec comme pour le manger. C. : un poisson soutenant un oiseau, comme sur l'écu. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46575).

Les collatrices de ladite chapelle sont les sœurs damoiselles Marie-Josèphe-Wilhelmine (ne scelle pas) et Anne-Elisabeth Duijcker, résidant à Aix-la-Chapelle, *ter oirsaecte dat hun huys gestaen hebbende in het Raeth aldernaest de voors. capelle door een brandt stigtige gedaen door gaudieven in brandt geraecht en afgebrandt zijnde*, après quoi elles se sont retirées à Aix-la-Chapelle.

Duijnen, voir **Surpele**.

Duivenvoorde. *Willem van Duivenvoorde*, chevalier, seigneur d'*Oosterhout* (Oosterhout), scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : trois croissants, au bâton brochant. C. : un chapeau de tournoi, garni, au haut, de deux boules. S. : deux griffons accroupis. L. : *Wilelmi de Duivenvoorde milit* (Chartes des ducs de Brabant).

Duc (*Monsieur le*) *de Ledalen* (Ledaalen), seigneur de Holder, résidant au château de *Ledalen*, à Bellinghen, collateur du bénéfice de Saint-Nicolas, en l'église de Hoves, province de Hainaut, diocèse de Cambrai, district de Hal, 1787, le 6 avril : de sable à la croix ancrée ; au chef (d'argent, ou d'or) plain ; l'écu chargé d'une bordure engrêlée. L'écu ovale. Cq. couronné. C. : un griffon issant. S. : deux lions regardants, tenant, chacun, une bannière de l'écu, mais sans la bordure. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46633).

Dücker. *Henricus et Fredericus, fratres, dicti Dukere, filii quondam Adolphi, militis, dicti Dukere*, déclarent qu'avec le consentement de leurs femmes, *Elyzabet et Grete*, et de tous leurs héritiers, ils ont vendu *nobili viro domino Engelberto, comiti de Marka*, . . . *terciam nostram partem castri dicti Horst, siti in palude, cum attinenciis universis, videlicet in indagine, fossatis, frondibus, cespitibus, pascuis, aquis et nemoribus*, 1315. in *vigilia assumptionis beate Marie virginis* ; *Henricus* : type scutiforme ; plain, à la bordure endentée ; écusson en cœur à cinq triangles. L. : *S' Henrici Dvkers de Horst* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 132).

— *Fredericus*, ci-dessus, scelle le même acte, 1315 : type scutiforme ; même écu, mais l'écusson en cœur brisé d'un filet en bande. L. : *S' Fr. derici D. . . er de . v . . hvs* (Ibid.).

Outre les deux frères, scellent cet acte : *honesti viri Ruszerus de Dornburg* (Dorneburg), *Gerhardus de Wedden* (Witten?), *Henricus dictus Dukere de Stipele* (Stiepel), *militis*, et *Fredericus dictus Dukere de Stipele, famulus*.

— *Henricus dictus Dukere de Stipele* (Stiepel), *miles*, ci-dessus, 1315 : un burelé (de 24 pièces). L. : *S' Henr Dvker . . mil* (Ibid.).

— *Fredericus dictus Dukere de Stipele, famulus*, ci-dessus, 1315 : de . . . à six burelles. L. : *S' Frederici dei Dvker* (Ibid.).

— *Henrik Düker tho Scyrenbeke* (Scherlebeck), scelle, en qualité de suzerain, un acte d'*Alef von Brachtbeke* (voir **Brabeck**, Suppl.), 1343 : de . . . à six burelles et à la bordure engrêlée. L. : *S' Henrici filii Ludolfi Dvck* (Ibid., N° 216).

DUCZE, voir **DUTZE**.

DUMO (*Adam* [dictus] *de*), échevin de Vilvorde, 1287, 97, 1302 : un bâton vivré, accosté de deux faucilles. L. : *S' Ade dicti de Demo* (Cambre, G., c. 1, N° 91, et *Cambre*).

De Dumo semble être la latinisation de van [den] Doerne, Doorne, etc.

Dumont, voir **Behault**, Suppl.

Dunchy, voir **Valcke**.

Dunghen (P.-A. van), chanoine gradué du chapitre de la cathédrale de Saint-Christophe, à Ruremonde, 1787 : trois pals ; au chef chargé de trois étoiles. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une tête d'ange. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46393).

Durant, voir **Cambier**.

Duras, voir **Isenburg**, **Ligne**, **Montmorency**, **Nassau**, **Noot**, **Oijenbrugge**, **Rivieren**, **Spinola**, **Surpele**.

Düren, voir **Lomare**.

Dussen (*Arnoldus van der*), dictus *Botram*, conseiller de la ville de Bruxelles, 1482 : trois (!) fasces brelessées et contre-brelessées. T. : un ange. L. : . *Aert vad' Dussen [dci] Bot* ... (Fonds de Locquenghien, c. III, A. G. B.).

— (*Joncker Lijbrecht van der*), échevin de Bruxelles, 1588 : coupé de ... et de ... ; au sautoir échiqueté brochante. C. : un vol. L. : *S L* *vander Dessen (Cambre)*.

Duts (Jean-Louis), prêtre, habitant Eupen, officiant en la chapelle de Nespert, paroisse d'Eupen, évêché de Liège, province de Limbourg, 1787 : de gueules à l'oiseau couronné, posé sur une terrasse. C. : un

oiseau couronné entre un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46378).

DUTZE (*Johannes de*) (ou *Ducze*?) *sculthetus in Ludestorp* (Leudersdorf), scelle un acte de deux clercs de l'abbaye de *Hervorden* (Herford), au diocèse de Paderborn, 1343, *seria secunda ante Martini* : un crampon, posé en bande. L. : *✠ S' Iohis de Dvz* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

Dutze, Ducze = Deutz, Deuz, Dützen?

DUTTENSTORP, voir **Windhövel**.

Duuren, voir **WARDTT**.

DUVEN, voir **Malle**.

E

Edelbamt, voir **Cannart**.

Edelhere. *Franco Adelere*, échevin de Louvain, 1282 : un sautoir engrelé, cantonné de quatre croisettes pattées, au pied fiché (Léproserie de Terbanck, Etabl. relig., c. 4722, A. G. B.) (voir **Meeren**, **Vertrijck**).

Ee, voir **Meeren**.

EEDA, voir **Stockelpot**.

Eede (Heede), voir **Veene**, **Vliegere**; **Ecluse**, Suppl.

Eeckarts, voir **Velde**.

Eecke, voir T. I, p. 409.

Le seigneur de HEEQUE, près Gavre (Gavere) : d'argent à la fesse et troes merlettes au chief tout de gueulle; et aucuns de ceste mayson de Heeque ont porté la fesse et les merlets tout de sable (CORN. GAILLIARD, L'Anchène Noblesse de la Contée de Flandres). Le seigneur de HEEQUE : de gueulle, au sautoir de vair, à lambelz de cinq pièces d'or, et crye : Bailleur! Bailleur! (Ibid.).

Eechoute (Jean van den), homme servant du couvent des chartreux, à Gand, remet un aveu à la châtellenie du Vieux-Bourg, 1349, le 7 août; dit sceller de son propre sceau : un sautoir (chargé en cœur de ...?). C. : deux cornes de bœuf. L. : *S Adriaen vad* *vte* (Fiefs, N° 2643).

— Henri van den *Eechoute*, seigneur de *Pumbeke*, etc. (fils de feu sire Charles, chevalier, seigneur de *Pumbeke*, et de feu dame Adrienne van Baesdorp, jadis dame de Heule), déclare tenir, du Vieux-Bourg, à Gand, un fief de 4 bonniers, à Deurle, fief hérité de sa dite mère, 1635, le 26 mai : un sautoir. C. : deux cornes de bœuf. L. : . *endric van den*

Eechaut. (Ibid., N° 2480) (voir **Oignies**, **Scaep-hooft**, **Walle**; **Abeele**, **Cominès**, Suppl.).

Augustin van Eeckhoudt, abbé de Grimberghe, portait d'or au sautoir d'azur, cantonné de quatre glands feuillés de sinople (P. DE CAPELIER, *Histoire du Saint-Sacrement-de-Miracle*).

Eechove (*Walterus de*), miles, déclare que *Laurentius et Arnoldus, fratres, dicti van der Heijden*, avec leur mère et le tuteur de celle-ci, ont transporté, *in mansione mea apud Eechove*, entre les mains de sa femme, Béatrix, de qui ils la tenaient en fief, la dime de la paroisse de *Conteke* (Contich), au profit de l'abbaye de la Cambre, 1292, *seria secunda post ascensionem domini* : trois croissants. L. : *✠ S' Walleri de Eicove militis (Cambre)* (voir **ECHOVE**).

Eeckman (Lucas), fils de Liévin, déclare tenir, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief à Hansbeke, 1569, le 25 juin : un poisson contourné, en fasce, accompagné en pointe d'un besant, ou tourteau. L. : *k Eeckman f* (Fiefs, N° 2250).

Eelen (Chrétien van), échevin de Maestricht, 1539 : trois feuilles de nénuphar, tigées. T. : un ange. L. : . *hristiaen van Eele*. (Chevalier Cam. de Borman, château de Schalkhoven).

Eenoeden (Pierre van der) (et *Eenhoeden*), tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1467 (v. st.), le 3 avril, 1468, le 21 et 22 novembre : tenancier de Henri Heenkenshoet (il s'agit d'un bien à Dilbeek), 1473, le 25 juin : cinq cotices. L. : *S' Peter van der Eenoeden* (Chartreux, près de Bruxelles, c. 9, 12, Etabl. relig., c. 4107, A. G. B.) (voir **Vilain**, **Winckele**).